



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

PÉNAL FISCAL

**THÉORIE ET PRATIQUES DES POURSUITES
POUR FRAUDE FISCALE**

À PARIS ET À DISTANCE

14 OCTOBRE 2025 DE 9H À 13H

Le droit pénal fiscal en pratique : regards croisés du Parquet national financier et des praticiens.

Un rendez-vous rare pour anticiper les risques, comprendre les orientations actuelles et affiner vos stratégies de défense.

FISCALITÉ DU DIRIGEANT

LES NOUVEAUX REDRESSEMENTS

PROGRAMME

Introduction / 9h-9h10

Par M. Jean-François Bohnert, Procureur de la République financier, chef du Parquet national financier (PNF)

Politique pénale et pratique du Parquet National Financier / 9h10-9h55 et discussion/débat 9h55-10h05

Animé par M. Sébastien de La Touanne, Vice-procureur financier

- › **Positionnement du PNF** sur les dossiers fiscaux complexes.
- › **Relations professionnelles du PNF** avec les avocats, mais aussi avec l'administration fiscale (partie civile). Vers une officialisation de ces échanges ?
- › **Typologie critères d'appréciation des réponses pénales et des classements sans suite** :
 - Inopportunité des poursuites.
 - Régularisation intégrale.
 - Trésor public rempli de ses droits.
 - Poursuites jugées non proportionnées ou inadaptées.
- › **Causes d'irrecevabilité** : irrégularités de procédure, irresponsabilité, prescription.
- › **Transactions, mesures réparatrices, classements sous condition.**
- › **Vers une plus grande utilisation des mesures alternatives aux poursuites.**

Procédure pénale et articulation avec le contrôle fiscal / 10h05-10h50 et discussion/débat 10h50-11h

Table ronde

- › **Coopération** entre les services de contrôle fiscal et le parquet (notamment le PNF).
- › **Rôle de la DGFIP** en tant que partie civile.
- › **Notion de saisine in rem** : avantages pour l'Administration et limites.
- › **Infractions connexes non soumises au dispositif de l'article L.228** : escroquerie, blanchiment, auto-blanchiment.

- › **Problématiques et difficultés en matière de prescription pénale** : point de départ du délai, interruption, suspension.
- › **Choix** entre enquête préliminaire et information judiciaire.
- › **Respect des droits** de la défense dès le contrôle fiscal.
- › **Mise en cause de la responsabilité des conseils** : conditions et limites.

Pause / 11h-11h20

L'ouverture d'une procédure pénale dans le cadre d'un redressement fiscal / 11h20-12h05 et discussion/débat 12h05-12h15

Animé par M^e Jérôme Turot, avocat, Vice-président du Cercle des fiscalistes

- › Difficultés d'interprétation de l'article L.228 LPF.
- › **Notion de second manquement délibéré** (« récidive fiscale »).
- › **Cas des redressements identiques sur plusieurs exercices** : un seul manquement ?
- › **Opposabilité des transactions fiscales à l'autorité judiciaire.**
- › **Mieux cibler les dénonciations fiscales obligatoires (DFO)** : ce qui relève des pratiques et ce qui relève d'une modification législative.
- › **CIF** : comment lui rendre son rôle ?
- › **Conventionnalité des modalités de fonctionnement de la CIF** (meilleur respect du contradictoire) au regard de la CEDH.
- › **Incidence d'irrégularité** lors de la DFO ou de la procédure CIF.

Conclusion / 12h15-12h45

- › **Importance de la stratégie** dès le contrôle fiscal.
- › **L'avocat** : son rôle et sa protection.
- › **Dialogue indispensable** entre les avocats et les magistrats du parquet.

Réponses aux questionnaires participants

12h45-12h50

Le programme sera actualisé des modifications les plus récentes au jour de la conférence (e.g., décisions jurisprudentielles, positions administratives, principaux changements issus des lois de finances, etc.).

14 OCTOBRE 2025
DE 9H À 13H

INTERVENANTS

Jean-François BOHNERT

Procureur de la République financier,
chef du Parquet national financier (PNF)

Sébastien de La TOUANNE

Vice-procureur financier

Jérôme TUROT

Avocat

Vice président du Cercle des fiscalistes

OBJECTIFS

- › **Comprendre les fondements juridiques et pratiques des poursuites pour fraude fiscale**, en identifiant les critères de déclenchement de l'action pénale, les causes d'irrecevabilité et les alternatives aux poursuites utilisées par le parquet national financier.
- › **Maîtriser l'articulation entre la procédure pénale et le contrôle fiscal**, notamment les enjeux de coopération entre l'administration fiscale et le parquet, la notion de saisine in rem, et les problématiques de prescription
- › **Analyser les implications juridiques et stratégiques de l'ouverture d'une procédure pénale dans le cadre d'un redressement fiscal**, en intégrant les évolutions jurisprudentielles et les réformes potentielles autour de l'article L.228 du Livre des Procédures Fiscales.

PUBLIC VISÉ

- › Avocats
- › Fiscalistes
- › Ingénieurs patrimoniaux
- › Conseillers en gestion de patrimoine
- › Banquiers privés
- › Notaires
- › Experts comptables
- › Family officers

PRÉREQUIS

- › Être avocat fiscaliste ou conseil fiscal ou avoir un poste de direction financière ou fiscale.

PARTICIPATION

- › 485,00 € HT (TVA 20 %) par participant.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- › Point de l'état du sujet réalisé par un expert à partir des principaux enjeux de ce sujet.
- › Échanges avec les participants.
- › Participation interactive.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

EN PRÉSENTIEL

- › Accessibilité : 33 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.
- › Accès : Métro station Concorde / Parking : Concorde, Madeleine, Malesherbes.
- › Salle aux normes ERP.

EN DISTANCIEL

- › Connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à un lien envoyé dans la votre convocation et dans le mail de rappel 48h avant la conférence.
- › Possibilité d'interagir et de poser des questions aux intervenants grâce au tchat live.

Les slides de la présentation seront disponibles dans l'espace personnel en ligne de chaque participant 15 minutes avant le début de la conférence.

ÉVALUATION ET SATISFACTION

EN LIGNE DANS L'EXTRANET DE CHAQUE PARTICIPANT

- › Avant la conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de l'événement.
- › En fin de conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de la conférence.
- › En fin de conférence, un court questionnaire de satisfaction : Avec votre accord, la note globale, le *Net Promotor Score* (NPS) et vos verbatims seront publiés sur notre site internet.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

Inscription se fait en ligne sur analyse-experts.fr, rubrique « Conférences d'actualité »

Demande de renseignement: conferences@analyse-experts.fr

Facture, Convention et attestation

Une facture valant convention vous sera envoyée suite à votre inscription en ligne.

En cas de financement par un OPCO, vous recevrez un devis ou une convention de formation à signer électroniquement.

La convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Un certificat de réalisation de formation de 4 heures sera envoyé à la fin de la formation.

Paieement

Participation (TVA 20 %) 485 € HT par participant.

Paieement par chèque ou par virement, en indiquant le nom du participant :

> À date d'échéance (le lendemain de la conférence).

Sur le compte suivant :

IBAN : FR7630066109130002007150102 / BIC : CMCIFRPP

Accessibilité et délais d'accès

Pour toute personne en situation de handicap, merci de nous contacter 3 semaines au préalable. Voir notre [politique handicap](#).

Conditions générales de vente

Disponible en téléchargement, [sur le site internet](#).

Annulation

Formulée par écrit, l'annulation de conférence en présentielles donne lieu à un remboursement intégral si elle est reçue au plus tard 2 semaines avant le début de la conférence. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour de la conférence, à titre d'indemnité forfaitaire.

Traitement de données personnelles

ANALYSE EXPERTS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité.

La société ANALYSE EXPERTS (www.analyse-experts.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par mail à l'adresse : data@analyse-experts.com.



35 rue du Louvre

75002 Paris

E-mail : contact@analyse-experts.fr

www.analyse-experts.fr